



SATO VuokraKoti ★★★

Travaux à faire soi-même

Savez-vous que vous avez le droit de rénover votre appartement SATO VuokraKoti (Appartement en location)?

Nous espérons que vous vous plaisez bien chez vous et que vous arrivez à aménager votre appartement comme vous le souhaitez. Pour se sentir chez soi, le rôle des matériaux d'agrément, en plus des meubles et des textiles, est essentiel, et c'est pourquoi SATO vous autorise à faire des travaux dans l'appartement que vous louez.

L'avantage de faire les travaux soi-même est qu'on peut choisir les matériaux et les produits souhaités. Si vous prenez la décision de faire des travaux chez vous, nous vous donnerons quelques conseils concernant les matériaux et les produits dont le choix peut poser du fil à retordre aux personnes qui ne font pas de travaux tous les jours.

SI VOUS PENSEZ FAIRE DES TRAVAUX, N'OUBLIEZ PAS QUE

- les travaux sont à votre charge ;
- vous pouvez choisir les produits et les matériaux que vous souhaitez utiliser pour les travaux ;
 - Si vous le souhaitez, vous pouvez commander sans frais un kit de peinture de SATO. Le kit comprend les outils nécessaires. Si vous choisissez pour votre mur des peintures de décoration sélectionnées par SATO, vous aurez même les peintures dans votre kit.
- vous devez informer le gérant des travaux par écrit en utilisant le formulaire disponible sur le site sato.fi/omatoimiremontti ;
- en effectuant des travaux, vous vous engagez à respecter les consignes des fournisseurs de matériaux et de SATO ;
- si les travaux altèrent l'appartement parce que vous ne suivez pas les consignes, vous êtes tenu de compenser les dommages ;
- vous vous engagez à ne pas réclamer un dédommagement pour les travaux effectués lorsque vous quittez l'appartement ;
- les travaux effectués par les locataires ne remplacent pas les travaux organisés par SATO lorsque les matériaux utilisés dans l'appartement arrivent en fin de vie ;
- Si dans votre appartement il y a des pièces nécessitant des travaux de la part de SATO, contactez le gérant pour discuter de la situation.

TRAVAUX À FAIRE SOI-MÊME



Informez le gérant de votre immeuble des travaux que vous pensez effectuer avant le début des travaux par le formulaire que vous pouvez imprimer sur le site sato.fi/omatoimiremontti. L'envoi du formulaire suffit pour informer des travaux suivants :

- travaux de pochoirs, structure et peinture de base sur les murs des espaces secs ;
- pose de papier peint sur les murs des espaces secs ;
- peinture des murs dans les salles de bain et les toilettes ;
- peinture des équipements fixes ;
- renouvellement des portes et des poignées des équipements fixes ;
- couverture du carrelage entre les meubles de la cuisine avec des panneaux stratifiés.

Si vous souhaitez faire d'autres travaux que ceux indiqués ci-dessus, contactez le gérant et parlez de vos souhaits. Le renouvellement des revêtements de sol stratifiés ou le remplacement d'un vieux revêtement en plastique par un revêtement stratifié nécessite une autorisation spéciale du gérant ; concernant les travaux du sol, il faut prendre en compte les normes relatives au niveau de son de choc, et par conséquent, le remplacement d'un revêtement en plastique par un revêtement stratifié n'est pas toujours possible.



KIT DE PEINTURE SATO

SATO offre aux personnes effectuant des travaux un kit de peinture. Vous pouvez commander ce kit avec le même formulaire que vous utilisez pour informer des travaux que vous allez effectuer. Le formulaire est disponible sur le site sato.fi/omatoimiremontti.

Après avoir reçu le formulaire, le gérant vous contactera et vous indiquera dans quel point de vente de K-rauta ou de RTV vous pouvez récupérer votre kit.

Le contenu du kit :

- conseils pour la peinture, papier de ponçage, enduit de lissage, casquette, nettoyant, ruban adhésif, rouleau à peinture avec manche, écran à peinture, pinceaux, spatule.
- Si vous utilisez des peintures de décoration sélectionnées par SATO pour peindre vos murs, vous aurez également la quantité nécessaire de la peinture de finition Nova 7 de Tikkurila. Si vous préférez utiliser d'autres couleurs, c'est à vous d'acheter les peintures.
 - Vous pouvez consulter la gamme de couleurs de décoration de SATO sur le site sato.fi/omatoimiremontti.
 - Le gérant estimera la quantité nécessaire de peinture après avoir discuté avec vous sur l'étendu des travaux.



INFORMEZ LES VOISINS



Les travaux ne doivent pas importuner les autres habitants de l'immeuble.

Pensez à afficher une information concernant les travaux sur le tableau d'affichage de l'immeuble au plus tard un jour avant le début des travaux. Vous pouvez préparer le mot vous-même ou utiliser le modèle disponible sur le site sato.fi/omatoimiremontti.

Indiquez dans le mot d'information :

- quel appartement est concerné par les travaux ;
- coordonnées de la personne effectuant les travaux ;
- impact éventuel sur les autres appartements, bruit etc.

Affichez le mot dans tous les escaliers de l'immeuble.

PENSEZ À LA PROTECTION DES SURFACES, AU TRI DES DÉCHETS ET À LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX



Protégez toutes les surfaces et tous les éléments qui risquent d'être tâchés ou altérés pendant les travaux. Il faut s'assurer que la poussière provoquée par les travaux n'arrive sous aucune condition en dehors de la zone de travaux.

Apportez les déchets à la déchetterie ou au point de collecte en respectant soigneusement les règlements. Apportez la peinture liquide au point de collecte des déchets toxiques et dangereux et les pots vides ou secs au point de tri ou à la déchetterie. Les déchets de chantier ne sont pas autorisés dans les poubelles de l'immeuble.

Utilisez uniquement des matériaux qui sont autorisés à l'intérieur des habitations. Il est possible de remplacer les produits recommandés dans nos conseils par d'autres produits ayant les mêmes caractéristiques et la même qualité.

N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS ÊTES RESPONSABLE DES TRAVAUX EFFECTUÉS

Le locataire effectuant des travaux s'engage à respecter les consignes du fournisseur de matériaux et de SATO. Le locataire s'engage à ne pas réclamer un dédommagement pour les travaux effectués lors du déménagement. Si les consignes concernant les travaux ne sont pas respectés, le locataire s'engage à compenser à SATO les frais liés à la réparation, au démontage et, le cas échéant, à la réfection des travaux.

AVEZ-VOUS D'AUTRES QUESTIONS?

Le gérant de votre immeuble répond avec plaisir aux questions concernant vos travaux. Les coordonnées du gérant peuvent être trouvées en indiquant votre adresse dans la case correspondante sur le site sato.fi/omakoti.

Vous pouvez trouver plein de conseils pour les travaux sur Internet. Suivez cependant les consignes des fournisseurs de matériaux et de SATO afin que le résultat soit de bonne qualité et le risque de problèmes minime.

Pour la peinture, vous pouvez trouver des conseils sur le site de Tikkurila, www.tikkurila.fi/kotimaalarit. Vous pouvez également contacter l'unité de peinture de Tikkurila, tél. 010 860 8600, jours ouvrables de 8h à 19h.

Le magazine Kotona ainsi que sa version en ligne sur le site sato.fi vous permettent de trouver des idées pour la décoration.

**BON COURAGE ET
AGRÉABLES TRAVAUX!**

sato